

LE ROC

N°002

JOURNAL DU RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL ET CITOYEN - 2023



La discrimination

Infos R.H.

**Le positionnement
du réserviste**

**Opération
Poseidon**



Édito

Chers camarades,

Je vous retrouve avec plaisir, même si malheureusement ce mois de mars nous a tragiquement marqué dans nos chairs. Aussi, ai-je une pensée émue et chaleureuse à l'attention de nos camarades victimes du devoir et de leurs familles.

Durant ce mois de mars, nos réserves, opérationnelle et citoyenne, n'ont cessé de grandir.

D'abord par des retours très positifs sur l'emploi des réserves, à l'image de l'opération Poséidon dont la significative efficacité sur la maîtrise des départs de migrants depuis les plages au moyen d'embarcations de fortune est unanimement saluée. Ainsi, dans le cadre du protocole « Sandhurst », le nombre des effectifs engagés augmentera.

C'est pourquoi, vous trouverez un article sur les opérations Poséidon et Salamandre, opérations d'envergure sur les côtes des hauts de France et de la Normandie.

Ensuite, les compagnies d'intervention de la réserve territoriale (CIRT), qui permettent désormais de quantifier de manière explicite le travail apporté par la réserve opérationnelle, notamment dans les domaines du contact auprès de la population, de la sécurité publique et de la sécurité des mobilités, produisent aujourd'hui des résultats notables.

Afin d'accompagner cette montée en puissance et une professionnalisation des réserves qui se traduit par une évolution des missions et de l'attendu, le CRJ avance chaque jour sur de nombreux projets d'avenir touchant tant l'équipement de la réserve que sa formation ou ses perspectives d'évolution. Cela se traduit également par une harmonisation

des pratiques, comme vous avez pu le lire cette semaine sur le message en lien avec l'utilisation de l'armement.

Dans ce numéro, un focus sera fait sur la déontologie, thématique primordiale. Le code de la défense nous rappelle que le réserviste convoqué vient épouser les droits et les devoirs du militaire. À ce titre, plusieurs obligations en découlent.

Pour clarifier également ce positionnement du réserviste sous convocation, nous avons souhaité vous présenter les principales dispositions en la matière.

Enfin, je veux rappeler qu'aucune association ne peut se prévaloir de faciliter l'admission dans notre réserve opérationnelle sous couvert d'une adhésion à la dite association. Aucune adhésion n'ouvre un droit d'accès privilégié à une préparation militaire gendarmerie.

Je vous souhaite une bonne lecture et de belles missions au sein de la réserve opérationnelle de la gendarmerie. À très bientôt sur le terrain où j'aurai le plaisir d'aller à votre rencontre.

Bien amicalement

Didier FORTIN

Sommaire

4 Actualités



9 **Le baromètre des violences sexistes et sexuelles au travail**

10 Le positionnement du réserviste



5 Les femmes en gendarmerie

6 Agenda du réserviste

7 **La discrimination**

14 **Infos R.H.** Gend Form

15 **Opération Poseidon**

Directeur de publication : GDI FORTIN Didier
Rédactrice en chef : CEN GOMES DA CUNHA Bénédicte
Rédacteurs : LTN CHICHEPORTICHE Kiara - LTN VERON David
Dessinatrice : Mme COPIN Marine
Maquettiste/Infographiste : MDC HARTARD Pauline

Actualités

6 mars 2023

Présentation des réserves aux élèves officiers

Présentation des composantes réserves et jeunesse de la gendarmerie aux élèves officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie. La présentation était faite par le Lieutenant-colonel Renaud, chef du bureau des réserves pour le numérique et le cyber, qui a pu présenter les évolutions prévues sur minot@ur et Aghora, ainsi que la Chef d'escadron GOMES DA CUNHA.

Cette dernière a pu parler de la gouvernance Gend 20-24 réserves et des différents projets menés par le CRJ, mais aussi de l'emploi de la réserve avec une vision de commandant de compagnie. Une officier de réserve était également présente et a pu parler concrètement des missions menées par les réservistes, des unités de réserve et des besoins afférents à la gestion du réserviste.

7 mars 2023

Accueil de la Garde Nationale



Le Commandement de la Gendarmerie pour les Réserves et la Jeunesse a eu le plaisir d'accueillir le commandement de la Garde Nationale en la présence du général de division Louis-Mathieu GASPARI, du colonel François-Xavier POISBEAU ainsi que de Madame Françoise DUMAS.

L'occasion de présenter et d'échanger sur la réserve opérationnelle de la Gendarmerie Nationale ainsi que sur votre système Minot@ur.

14 mars 2023

Harmonisation des pratiques et clarification

Publication de la directive sur l'harmonisation des règles en matière d'armement clarifiant les textes applicables. Directive visible sur minot@ur.

17 mars 2023

Ouverture d'un nouveau module de formation

Ouverture de l'espace « Ressources pédagogiques pour le réserviste opérationnel » sur Gendform (voir article « l'info RH »).

22 mars 2023

Prix de la Mémoire et du Civisme

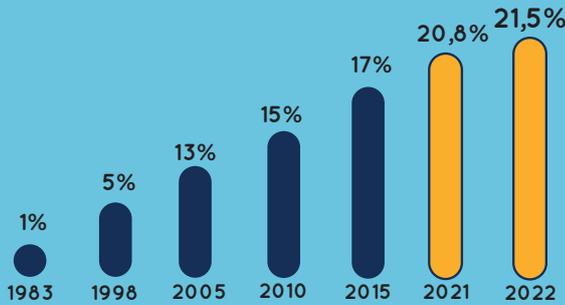


Le CRJ était présent à la remise du #Prix de la Mémoire et du Civisme de la Fondation André Maginot. La cérémonie était présidée par Madame Patricia Miralles, Secrétaire d'État des anciens combattants et de la mémoire, et s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Paris.



Les femmes en gendarmerie au 31.12.2022

Une augmentation des femmes militaires depuis la fin des quotas



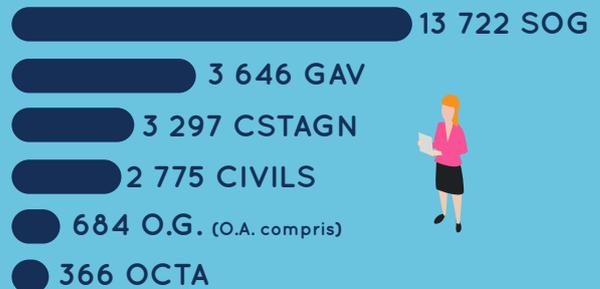
Les personnels militaires féminins ont accès à tous les postes

- 1999 : G.R. et GSIGN
- 2000 : unités navigantes GMAR
- 2002 : musique de la G.M.
- 2016 : G.M. (pour SOG féminins)

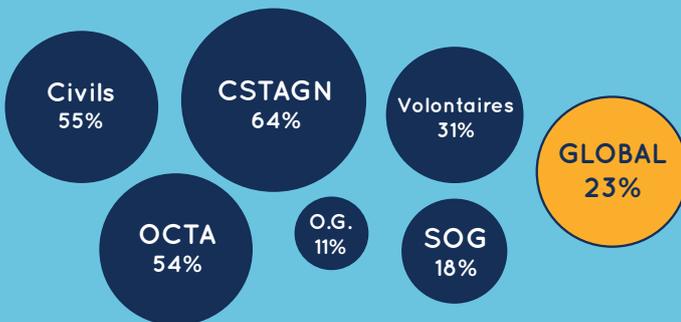


En effectifs, les femmes sont plus nombreuses dans le corps des SOG

24 490 femmes civiles et militaires



Un taux de féminisation variable selon les statuts



Des femmes militaires à la fois présentes sur le terrain et en état-major (au 31.12.2021)

- COB/BTA : 24 %
- Unités sécurité routière : 12%
- G.M. : 8%
- Unités d'intervention spécialisée (PSIG, PSPG, GIGN) : 3%
- Unités montagne : 3%

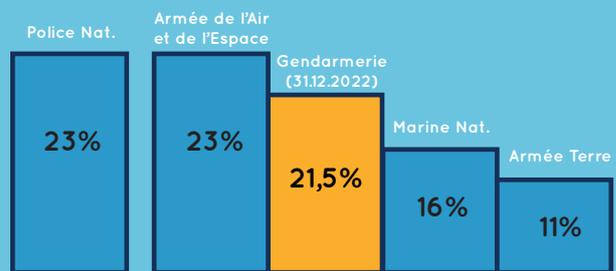
- État-major : 40%
- Administration centrale : 30%
- Écoles : 28%
- Renseignement : 24%

6 femmes sont générales

88 officiers féminins sont brevetés

Taux de féminisation des armées et de la police nationale

(au 31.12.2022, dernières données disponibles)



Pers actifs PN et ADS

Personnels militaires uniquement

Part des femmes militaires recrutées en 2022

CSTAGN : 71% SOG : 25%
 OCTAGN : 68% O.G. : 16%
 GAV : 31%



Agenda du réserviste

6 avril 2023 : ARRÊTÉ COMPTABLE

L'arrêté comptable est la date à partir de laquelle, sur un mois donné, les missions pour lesquelles un CRED a été validé sont mises en paiement avec un règlement prévu sur la fin du mois.

21 avril 2023 : VERSEMENT DE LA SOLDE

Le versement de la solde du mois d'avril 2023 devrait être effectif le 21 avril. Des délais bancaires peuvent cependant s'ajouter et décaler de quelques jours la réception des fonds.

La discrimination



Harcèlement, discrimination, violences, ces mots sont de plus en plus présents dans la société moderne qui veille au respect de la personne, en particulier dans le monde du travail. La déontologie, qui regroupe l'ensemble des règles et des devoirs régissant une profession est en effet au cœur des préoccupations actuelles. Son importance est croissante et son respect de plus en plus surveillé. La gendarmerie, à l'image des autres institutions françaises, a su développer depuis de nombreuses années des services dédiés, mettant en place des

sensibilisations, ainsi que des formations, visant à faire progresser les mentalités et donner une part plus importante au respect et à l'écoute d'autrui. Que ce soit vis-à-vis des personnes qu'elle reçoit, à travers la « charte d'accueil du public », mais aussi au sein même des unités en veillant au bien être des militaires.

Ces interventions ont lieu dès la formation en école ou lors des PMG pour les réservistes.

La profession de gendarme, empreinte de valeurs fortes, est d'autant plus soumise à ces règles. En

effet, le gendarme doit faire preuve de probité, il est le garant de la loi. Il est donc tout naturel que son comportement soit exemplaire vis-à-vis du public mais aussi de ses propres camarades.

« *De la fonction de gendarme découle l'obligation, librement consentie par celui qui intègre l'Institution, de respecter des valeurs militaires et d'adapter son comportement, tant personnel que professionnel.* » - Général de corps d'armée Pierre Renault.

Quand ces principes ne sont pas respectés, différentes entités sont compétentes pour intervenir. En Gendarmerie (IGGN), inspection générale de la gendarmerie nationale, qui a autorité en la matière. Cette inspection, composée d'une centaine de personnes, est celle qui intervient quand un manquement est signalé. Pour ce faire, un réseau décentralisé a été mis en place. Effet, la gendarmerie s'est dotée de 38 correspondants déontologiques implantés dans les régions. Ces derniers ont pour rôle de faire remonter les signalements qu'ils soient externes ou internes à l'Institution.

Vous trouverez en page suivante le baromètre des violences sexistes et sexuelles au travail du ministère de l'intérieur permettant de mieux situer certains types de comportement.

Déroulement :

Le signalement fait par le plaignant ou un témoin, et reçu via la plate-forme, donne lieu systématiquement à un entretien téléphonique effectué par un personnel de la cellule.

Il appartient ensuite à l'IGGN de définir la réponse à donner. Elle peut être rapide avec des mesures d'éloignement prises quand la situation l'impose. Il peut aussi être demandé un complément d'enquête réalisé par le commandement ou par les services de l'IGGN.

Un accompagnement personnalisé est assuré, en parallèle, par le commandement de la gendarmerie pour les réserves et la jeunesse au bénéfice du réserviste victime.

Que l'on soit victime ou simple témoin, un seul mot d'ordre : Agir !

Pour cela, la gendarmerie nationale a mis en place en 2014 le service

« **stop discri** » permettant de signaler tous types de harcèlements, discriminations ou violences.

Plusieurs modalités de signalement :

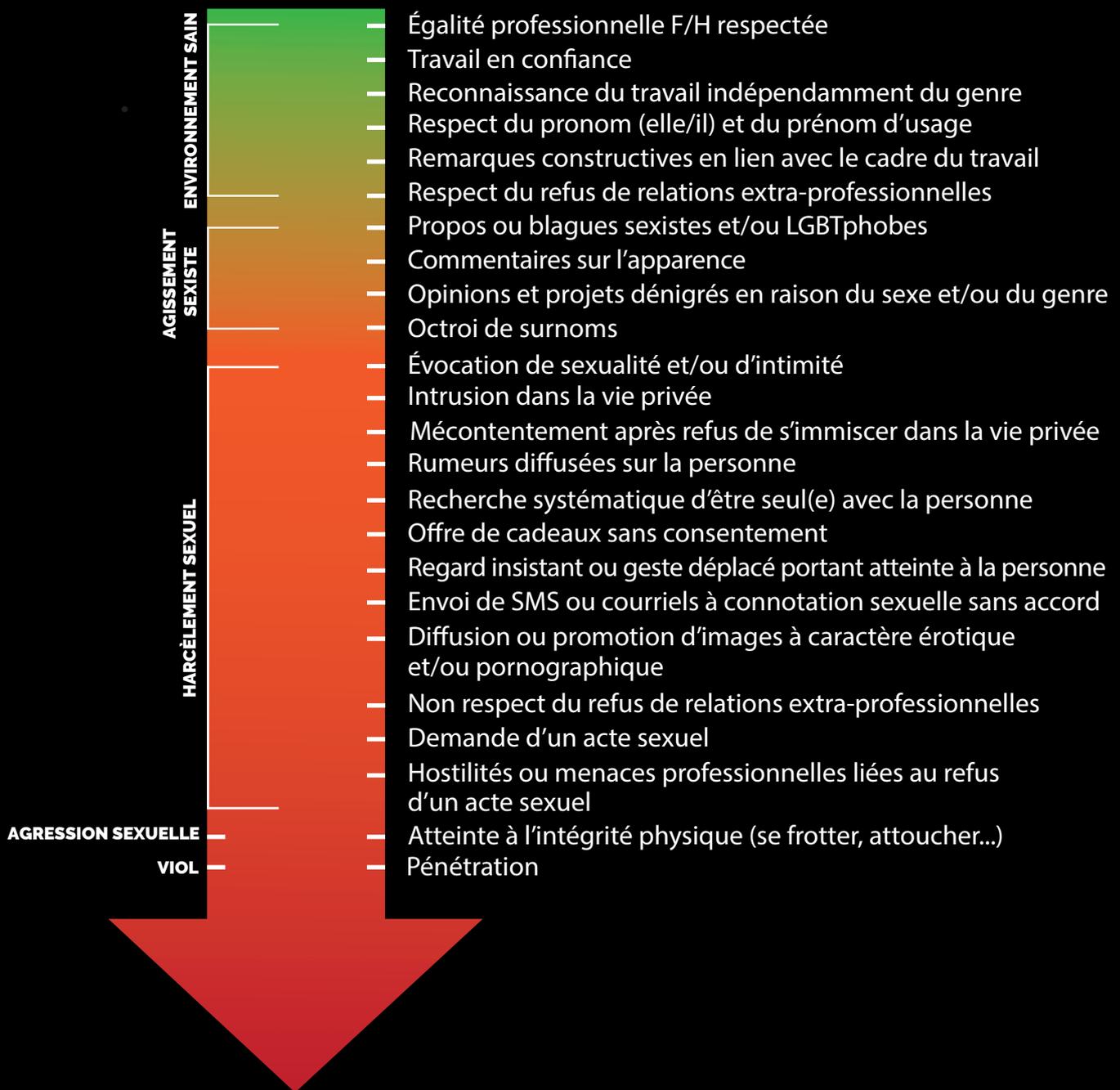
- **par intranet** gendarmerie (bouton « stop discri » sur la page d'accueil);
- **par internet** via le site gendcom (nécessite la création d'un compte)

<https://private.gendcom.gendarmerie.interieur.gouv.fr/user/login> ;

- **par mail** : alerte-signalement@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- **par téléphone** : 01 84 22 15 67

LE BAROMÈTRE

des violences sexistes et sexuelles au travail



Sexisme, pas notre genre !

Les violences sexuelles et sexistes sont passibles de sanctions disciplinaires et pénales.

Si vous êtes **victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles**, vous pouvez demander de l'aide à :

- Votre hiérarchie,
- La **cellule STOP-DISCRI** pour les agents de la Gendarmerie nationale :
01 84 22 15 67 ou à **alerte-signalment@gendarmerie.interieur.gouv.fr**
- Mais aussi d'**autres acteurs internes** comme la **médecine de prévention**, le **service social ministériel**, les **représentants du personnel** ou les **référénts d'Égalité-Diversité**.
- La **plateforme Pros Consulte** au **0800 738 314** est disponible 24H/24 et 7J/7 si vous souhaitez échanger.

Les ressources

Site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer / Égalité-Diversité :
<http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/>

LE POSITIONNEMENT DU RÉSERVISTE

Le réserviste a connu au fil du temps différentes places allant de celle de 3ème homme dans la patrouille à celle de chef de dispositif.

Aujourd'hui membre à part entière de la famille gendarmerie, son positionnement a évolué au gré de la professionnalisation des réserves et de l'essor des patrouilles de réserve en autonomie.

Décryptons ensemble les principaux points :

« Le réserviste, convoqué et soldé, est un militaire à part entière (art. L. 4211-5 du code de la défense) »

Le militaire de réserve est un militaire « par intérim ». Il devient militaire à part entière sur son temps de convocation. Ainsi, il n'y a pas de différences entre l'active et le réserviste, si le second sert. C'est d'ailleurs à ce titre que lorsqu'un réserviste se connecte sur une application métier, utilisable uniquement sur convocation (consultation de fichiers, BDSP, ...), ou qu'il apparaît sur un service, il n'est pas fait mention de son grade « de réserve ».

« Il en «épouse» tous les droits et devoirs. Il est soldé comme un militaire d'active (art. L. 4251-1 du code de la défense) ».

Il a ainsi les mêmes droits individuels et collectifs (mêmes textes applicables en matière d'armement, temps de repos, droit à permission pour les missions longues, récompenses, sanctions, chancellerie, avancement, ...) et les mêmes devoirs (devoir de fournir un travail de qualité sur son temps de convocation et d'en rendre compte, devoir de respecter les lois et règlements, devoir de réserve, devoir de servir la population avec honneur et probité, ..). De cette égalité ressortent également des droits financiers puisque la solde du réserviste est alignée sur celle d'un active dans les mêmes conditions (même grade, même ancienneté, même charge de famille, ...) mais au trentième (pour la ramener à une solde journalière). Les réservistes cotisent également pour la retraite, et ont droit aux mêmes primes que les militaires d'active.

« Il est placé dans l'ordre hiérarchique au même niveau que les personnels d'active. Il est soumis au même statut selon qu'il est officier, sous-officier ou militaire du rang (art. R. 4211-1 du code de la défense) ».

Lorsqu'un réserviste est convoqué, il prend son grade à part entière et intègre l'ordre hiérarchique au même niveau que les personnels d'active. Le réserviste peut ainsi être placé à différents niveaux de responsabilité en fonction de son grade et de la fonction qu'on lui donne dans la mission. Il y a par ailleurs, en matière de responsabilité, la règle du plus ancien dans le grade le plus élevé qui prime.

Les deux limites à cela sont :

- La fonction qui prime sur le grade (exemple : dans le cas d'un réserviste détaché en unité, la fonction de commandant d'unité ou d'adjoint primera toujours sur son grade).
- Lors de l'exercice de mission de police judiciaire, le réserviste sera limité par son habilitation judiciaire et devra toujours rendre compte à un OPJ qui prendra les décisions dans le domaine, conformément à ce qui est prévu par le code pénal et le code de procédure pénale.

En conclusion, réservistes et actives travaillent donc de concert avec un seul objectif : la réussite d'une mission au service de la population. À cette fin, la professionnalisation des réserves vise à améliorer l'employabilité des gendarmes de réserve pour permettre de mieux répondre aux besoins de l'active et permettre un renfort rapide en personnel qualifié sur de nombreux types de missions.



Quand accès aux fichiers et déontologie sont intimement liés ...

Dans le cadre des projets d'optimisation des moyens, le commandement de la gendarmerie pour les réserves et la jeunesse (CRJ) a fait ouvrir des nouveaux droits d'accès à différents fichiers afin de les aligner sur ceux des actives.

Cet accès aux fichiers, marque de confiance, ouvre une fenêtre sur différentes informations privées relatives aux personnes et doivent être uniquement réservées à un cadre professionnel et ensuite le rester.

La consultation de ces informations doit faire écho aux droits et devoirs du gendarme et faire prendre toute la mesure des responsabilités qui en découlent.

Outre le respect de la vie privée, les informations présentes peuvent aussi compromettre des opérations en cours si elles sont diffusées. Le respect du secret professionnel est la règle.

Ainsi la consultation des fichiers doit découler d'une raison valable, respectant les textes de lois en la matière, se faire dans un cadre strictement professionnel et aucune information ne doit être divulguée à des tiers non autorisés.

Vous trouverez ci-dessous, sous forme d'une bande dessinée, deux exemples de pratiques interdites :

Exemple 1 :



Exemple 2 :



Rappelons-nous toujours que l'accès nous est ouvert de par notre mission et notre habilitation et que seul un besoin professionnel peut permettre de justifier une recherche dans une base de données à caractère personnel.

Des contrôles sont réalisés régulièrement et peuvent aboutir au déclenchement d'une procédure judiciaire à l'encontre du personnel qui a effectué la ou les consultations illégales.

GEND FORM

Depuis 2007, la gendarmerie nationale s'est dotée d'un dispositif performant d'enseignement à distance dénommé « Gendform ».

Cette plateforme pédagogique sert de support à tout élève gendarme qui suit une formation proposant du contenu numérique, parfois en complément des cours traditionnels. Dans le cadre de la réserve opérationnelle, la plateforme Gendform est utilisée lors de la préparation militaire de Gendarmerie (PMG), mais aussi en amont du stage des élèves officiers de réserve (EOR).

Outre la formation initiale, Gendform permet de s'enrichir au fur et à mesure de sa carrière en offrant des cours sur de multiples sujets (police judiciaire, sécurité routière, administratif, management, ...). Plus de 2 700 modules sont ainsi au programme pour qui veut se perfectionner. Certains modules sont certifiants. Ils sont inscrits dans la fiche de renseignements du militaire qui pourra se voir confier des missions en rapport avec ce domaine.

Administrée par les personnels du Centre de production multimédia de la Gendarmerie nationale (CPMGN), la plateforme est accessible à l'ensemble du personnel militaire depuis les réseaux intranet et internet, via ordinateur, et même depuis peu sur une application mobile.

Totalisant 158 000 comptes utilisateurs pour près de 1 900 000 connexions annuelles, GendForm se positionne parmi les principales plateformes d'enseignement à distance de la fonction publique, tant par la pluralité de son offre que par la qualité des formations proposées.

Depuis le 20 mars 2023, un nouveau parcours de formation a été mis en place à destination des gendarmes de réserve. Il regroupe différents sujets et est évolutif en fonction des besoins identifiés et des remontés du terrain.

Pour y accéder, rien de plus simple, il suffit de se rendre sur le site :

<https://gendform.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Il faut ensuite cliquer sur :

- Formation des réserves
- Formation continue du réserviste
- Ressources pédagogiques pour le réserviste opérationnel et enfin sur :
- S'inscrire

Un projet de révision totale de la formation du réserviste est en cours au CRJ.

Gendform occupera une place de choix dans ce nouveau plan de formation en appuyant les formations en présentiel qui seront présentes tout au long de la carrière du réserviste, en mettant à disposition des modules de spécialisation pour laisser l'opportunité à chacun de monter en compétence et une base documentaire pour accéder en permanence à certaines ressources et se maintenir à niveau.

L'opération Poséidon



Alors que le soleil ne s'est pas encore levé sur Calais et ses environs, les gendarmes de l'opération Poséidon effectuent leur passation de secteur, fin d'une longue nuit pour les uns et début d'une matinée de contrôle de zone pour les autres.

Lancée en 2021, l'opération Poséidon est devenue une mission incontournable pour les réservistes de la gendarmerie, rassemblant tour à tour des gendarmes des quatre coins de la France alliant ensemble leurs forces pour éviter les départs de migrants vers l'Angleterre sur des bateaux de fortune et ainsi sauver des vies.

Cette mission, dans un contexte migratoire tendu où les départs sur le secteur sont en augmentation de 30 %, demande un investissement de chaque instant et une présence sur zone 24h/24h.

Rappelons que les plages de Calais et sa région ne sont qu'à quelques dizaines de kilomètres des côtes anglaises et qu'en 2022, 52.000 personnes ont tenté la traversée.

Mais concrètement comment cela se passe ?

Toutes les deux semaines, une section de réserve territoriale (SRT) composée de 16 réservistes opérationnels provenant d'une région de France se voit affecter un secteur de surveillance.

Doté d'équipements en adéquation avec la mission, les réservistes ont pour objectif de contrôler la zone, de renseigner et si possible d'intercepter les tentatives de départ.

Au quotidien, cela se traduit par des patrouilles permanentes, en véhicule ou à pied, réparties entre les militaires par tranche de 6h sur la zone d'attribution. Le but étant de contrôler les flux et de détecter les passeurs.

Produisant de très bons résultats, cette opération a été, de facto, étendue à d'autres zones de la bande côtière. Pour réussir cette extension, le nombre de réservistes engagés progresse de 191 par jour en 202 à 241 début 2023 pour atteindre progressivement 381 militaires engagés début 2024.

Outre la mission atypique et sa noble finalité, c'est aussi la vie en groupe et la cohésion qui sont appréciées par les militaires de réserve engagés sur l'opération.

Paroles à deux des militaires récemment engagés à proximité de Calais :

GA2 Olivier J

« J'ai eu l'opportunité, peu de temps après ma sortie de PMG et plusieurs missions dans mon

département, de partir dans le cadre de la première mission Poséidon confiée à la réserve de la Gendarmerie sur le secteur de Oye-Plage. Si j'avais initialement quelques appréhensions, notamment sur les aspects géopolitiques et humains, j'ai été très vite rassuré. Dès la première réunion de travail, les gendarmes locaux nous ont rappelé à quel point notre présence sur place est utile pour tous, y compris pour les migrants eux-mêmes dont il s'agit de préserver la vie, et d'empêcher que leur misère soit exploitée.

Notre détachement était constitué d'un capitaine, de sous-officiers (dont beaucoup d'anciens GD et GM) et de militaires du rang. J'ai beaucoup appris à leur contact et je les en remercie car je sais le poids de leur aide dans ma réussite au concours de gendarmerie quelques semaines après notre retour.

Ces deux semaines de mission sont passées très vites, au rythme des 4 fois 6 heures. Bien sûr, tout n'était pas parfaitement rodé pour cette cellule naissante sur ce secteur et il y a eu quelques moments difficiles. Mais le bilan que j'en retire est vraiment positif et je recommande les missions Poséidon à chaque gendarme réserviste qui en aurait l'opportunité. »

MAJ François B

« En pleine période des fêtes de fin d'année 2022, une nouvelle SRT est déployée sur le secteur d'Oye-Plage (62) afin de renforcer le dispositif déjà existant de l'opération POSÉIDON.

Aux côtés de quinze autres réservistes de la RGARA, je suis appelé à participer à cette mission pour lutter contre la hausse des traversées de la Manche par des migrants déterminés à rejoindre coûte que coûte la Grande Bretagne.

A notre arrivée, l'adjudant-chef Sébastien de la brigade de gestion des événements locale organise des reconnaissances sur le terrain pour permettre à chacun de découvrir toutes les spécificités et l'esprit de la mission.

Dès lors, des cellules de trois réservistes parcourent inlassablement de jour comme de nuit ce secteur du littoral pour s'approprier le terrain et ses points clés.

Chacun s'affaire à découvrir les cheminements les plus improbables dans les dunes et la végétation pour rejoindre la mer depuis de possibles points de dépose du matériel.

Les huttes des chasseurs et les blockhaus qui

jalonent la côte sont autant de points de repères qui facilitent notre orientation et nos échanges au retour de service.

Quotidiennement, chacun d'entre nous se renseigne et porte son analyse sur les conditions météorologiques, l'orientation et la force des vents, le coefficient de marée. Un seul souhait : être de service au bon moment et au bon endroit pour neutraliser une embarcation, interrompre le passage des migrants, mais surtout préserver leur vie en les soustrayant aux risques d'un naufrage.

Souhait qui aboutira dans les premiers jours de 2023 grâce à la persévérance et à la détermination de trois réservistes qui ont intercepté l'embarcation d'une trentaine de migrants qui allait prendre la mer.

A défaut d'avoir pu personnellement empêcher le départ de migrants, cette mission me laisse d'excellents souvenirs au regard de l'implication des réservistes du détachement dans cette mission exigeante et si particulière. »

Poséidon et Salamandre (opération similaire en Normandie) 2022 en quelques chiffre :

37 469
JOURS RÉSERVE

19 898 CONTRÔLES
DE PERSONNES

54 ESI
INTERPELLÉS

196 POINTS DE REGROUPEMENT
DE MATÉRIELS DÉCOUVERTS
(COUVERTURES - GILETS DE SAUVETAGE - JERRICANS ESSENCE, GONFLEUR,...)

191 BATEAUX
DÉCOUVERTS

159 TRAVERSÉES
INTERCEPTÉES

19 PASSEURS
INTERPELLÉS



**RÉPONDRE PRÉSENT,
TOUT SIMPLEMENT**

#FortsDeNosRéservistes

**Rendez-vous
sur Minotaure !**



**COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE
POUR LES RÉSERVES ET LA JEUNESSE**
10, rue de Tournon - 75006 PARIS

Abonne-toi en un clic !

